

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE SAINT LEGER EN YVELINES

ARRETE N° 2013/15 Autorisation baptêmes de l'air en Montgolfière captive Samedi 20 Avril 2013 de 08h00 à 20h00 à Saint-léger en Yvelines

Le maire de la commune de Saint Léger en Yvelines

- Vu le code général des collectivités territoriales article L 2212-2

- Vu le décret n° 97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif (journal officiel du 1^{er} juin 1997)

- Vu la demande présentée le 11 avril 2013 par Madame Sandrine Le Borgne, Présidente de l'association Culture & Loisirs, sollicitant l'autorisation d'organiser une manifestation aérienne – baptêmes de l'air en ballon captif, le samedi 20 avril 2013 depuis le terrain de football, sis à la Mare Gautier, au lieu-dit « le Désert » de 8h00 à 20h00 par Mr Bergounioux Jean-Michel, aéronaute, domicilié rue de Montplaisir Baillolet 28320 Bailleau sous Gallardon ;

- Vu l'arrêté de la Sous-Préfecture de Rambouillet en date du 18 avril 2013 autorisant des baptêmes de l'air en montgolfière captive à Saint-Léger en Yvelines, sur le terrain à la Mare Gautier le samedi 20 avril 2013 ;

Arrêté

Article 1 – L'association Culture & Loisirs est autorisée à organiser des baptêmes de l'air en montgolfière captive Samedi 20 Avril 2013 lors de la fête des Plantes Mare Gautier à Saint-Léger en Yvelines ;

Article 2 – L'association Culture & Loisirs appliquera les prescriptions figurant sur l'arrêté de la Sous-Préfecture de l'article 4 à l'article 11 ;

Article 3 – Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Sandrine Le Borgne.

Fait à Saint Léger en Yvelines,
Le 04/02/2014
Le Maire,
J.P. Ghibaudo